

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un magasin NORMA, rue de Champy à Saint-Nicolas-de-Port (54210).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement	N°39 = le magasin et sa zone de stationnement aura une surface totale de 2795,21 m ² . Le projet est donc inférieur au seuil de la catégorie de 10 000 m ² . Le projet n'est donc pas soumis à cas par cas pour cette catégorie.
N°41 : Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères	N°41 = le projet prévoit l'aménagement de 74 places de stationnement. Le projet est donc supérieur au seuil de 50 unités, et soumis à cas par cas pour cette catégorie.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consistera à construire un magasin sous l'enseigne NORMA en simple rez-de-chaussée, d'une surface de vente de 997 m² et pour un total de 1279 m² surface de plancher ainsi que d'un garage 2 places VL de 36,21 m². A cela s'ajoute 74 places de stationnement pour une surface de 1480 m².

Actuellement, la plate-forme du site est recouverte d'une dalle provenant de l'ancienne construction qui sera à piquer et évacuer.

Le mur séparatif entre la parcelle du projet et la parcelle BD 240 (au Sud) sera également démoli.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif d'apporter une nouvelle enseigne commerciale de proximité, tout en réhabilitant une friche à l'abandon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus en une seule phase, sur une durée estimée à environ 5 mois.

La chronologie des travaux est prévue telle que : 1/ démolition de la dalle existante, 2/ démolition du mur de séparation, 3/ construction du Norma.

Des études complémentaires de sols et de perméabilité sont prévues, et permettront d'adapter les travaux selon les résultats (notamment par rapport au nombre et au type d'engin à mobiliser).

Les travaux peuvent se décrire selon les étapes suivantes :

Démolition et évacuation des existants, mise à niveau de la plate-forme, création de l'accès sur la D401, fondations, réseaux, dallage porté sur vide-sanitaire, réalisation des soupiroux pour vide-sanitaire inondable, charpente métallique mono-pente, couverture bacs secs avec membrane anti-condensation, bardage métallique plan et à ondes ainsi que capotage des poteaux, quai de livraison, menuiseries alu, serrurerie avec parc à caddies, GC quai, trappon, aménagement intérieur avec maçonnerie pour délimitation public/back-office, flocage avec retour sur 4m pour réserve car bâtiment en limite séparative, carrelage, doublages et cloisons placo, faux-plafonds dalle (hors locaux chambre froide, chambres froides positive, électricité, plomberie, chauffage avec récupération d'énergie et aérotherme gaz, installation de sécurité incendie (RIA, extincteurs, ...), menuiseries bois (portes back-office et aménagement locaux sociaux, ...), enseignes, aménagement magasin (gondoles, caisses, ...) etc.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera de forme parallépipédique en simple rez-de-chaussée avec toiture monopente. Le faitage sera à 8m45 et l'égout de toiture à 4m35. Le bâtiment s'implantera sur le côté Ouest de la parcelle afin d'orienter ses façades commerciale vers l'entrée du site et la D401.

Le bâtiment, d'une surface plancher de 1279,83 m², comporte une toiture monopente offrant un aspect dynamique et moderne tout en créant un appel sur l'entrée du magasin. Cette dernière est d'ailleurs surlignée par un auvent complémentaire abritant le parc à caddies et les vélos. La signalétique (enseignes) sera parfaitement intégrée au bâtiment et lui confère une certaine originalité avec l'emploi de tubes en aluminium laqués de couleur rouge, orange et jaune formant un bandeau sur lequel viennent s'appuyer les enseigne de type caissons lumineux.

La couverture sera en bac sec de teinte rouge RAL 3000 dito rive en bardage plan de type tôles aluminium pliées. La sous-face des avancées et débordement de la couverture seront habillées à l'aide de tôles pliées aluminium laquées en blanc RAL 9010. Les murs seront enduit sur leur partie basse en blanc dito RAL 9010 et soubassement gris dito RAL 7036. Les parties hautes seront bardées avec un bardage à ondes horizontales gris naturel RAL 9006. Les poteaux, en excroissance des murs, seront réalisés en enduit gris capotage alu RAL 7036. Les ouvrages métalliques type, menuiseries aluminium, porte métallique et porte sectionnelle seront en teinte gris RAL 7036 afin d'homogénéiser les teintes.

Le parking sera agrémenté d'arbres à hautes tiges d'essences locales (à définir). Ils viendront également en partie Sud de la parcelle afin de masquer le parking et la zone quai de livraison.

Une haie paysagère sera mise en œuvre côté Nord (D401).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Maître d'Ouvrage a entamé une demande de permis de construire (CERFA N°13409*06).

Une consultation de la DDT a été faite le 25/01/2019 pour une demande de cadrage par rapport à la loi sur l'eau ; une note de calculs hydrauliques (état existant/état projeté) sera livrée à la DDT.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment destiné à la vente	1279 m ²
garages véhicules légers	36,21 m ²
surface de stationnement (74 places)	1480 m ²
surface totale du terrain du projet	4850,94 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue de Champy, Saint-Nicolas-de-Port

Parcelles cadastrales :

BD198 / 1522,90 m²BD199 / 32,52 m²BD200/660,40 m²BD201/684,93 m²BD202/969,61 m²BD203/304,92 m²BD241/675,66 m²

Surface totale du terrain du projet :

4850,94 m²**Coordonnées géographiques¹**

Long. 0 6 ° 18 ' 19 " 41E Lat. 4 8 ° 3 8 ' 0 4 " 56N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 6 ° 18 ' 19 " 41E Lat. 4 8 ° 3 8 ' 0 4 " 56N

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Saint-Nicolas-de-Port

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II "Vallée de la Meurthe de la Source à Nancy" (410030461) est située à proximité immédiate, mais n'intersecte pas le périmètre opérationnel du projet. Elle concerne principalement sur ce secteur, la Meurthe, qui jouxte la parcelle du projet au nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en pleine ville de Saint-Nicolas-de-Port, en zone urbaine.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche est "Mares de Saulxures-les-Nancy et Tomblaine" (FR3800790), situé à 8 km au nord ouest de la zone du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est située à Saint-Nicolas-de-Port, en Meurthe-et-Moselle, Lorraine.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR de Lorraine est situé à 20 km au nord Est du projet. La réserve biologique la plus proche est à 17 km au nord Est (réserve du Capitaine Monte, n°180).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Nicolas-de-Port est concerné par l'arrêté préfectoral d'approbation de la révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Meurthe et ses affluents : 15 décembre 2010. Zone 2 : protection = dans cette zone, les constructions pour activités économiques pourront être autorisées mais la construction de bâtiments à usage d'habitation reste proscrite. Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des études complémentaires sont prévues pour dresser un état des lieux des sols et notamment connaître ce qu'il y a sous la dalle.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est "le vallon de la Roanne et chevalements de puits de sel", à Varangeville (780 m).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières ZSC sont à 10 km de la zone du projet. Les premières ZPS sont à 35 km de la zone du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est "le site formé par le Château de Fléville, son parc et le vallon nord", à Fléville (7 km à l'ouest).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction sera relié au réseau d'eau potable de la ville, ainsi qu'au réseau d'assainissement. L'activité du NORMA ne nécessitera pas de prélèvements d'eau. L'eau nécessaire pour le chantier sera prélevée dans le réseau communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement ne prévoit aucune atteinte aux masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes de déblais et de remblais ne sont pas encore connus, ceci demande des investigations complémentaires qui sont prévues. A ce jour, seul l'hypothèse la plus défavorable consistant à imaginer que toute la dalle du site est sur vide sanitaire est imaginée. La profondeur et l'emprise réelle restent à déterminer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La provenance de remblais devrait être locale. Il reste à valider suivant la nature de la dalle existante (et de son revêtement), si il est possible de les utiliser en temps que remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement s'implante dans une zone très urbanisée, sur laquelle est actuellement positionnée une dalle en béton qui sera détruite pour l'occasion. Le site est dépourvu d'habitats naturels et n'est donc pas favorable à la présence de biodiversité protégée. Le projet ne supprime pas de continuité écologique. La seule continuité à proximité est la Meurthe, qui constitue un corridor écologique pour la faune à cet endroit (oiseaux et chiroptères principalement) : le projet n'aura aucun impact sur la Meurthe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières ZSC sont à 10km, les ZPS à 35 km. La zone du projet, actuellement dotée d'une dalle en béton, et située dans une zone très urbanisée, n'est pas favorable à la colonisation de biodiversité protégée, et n'est pas favorable à la présence d'espèces d'intérêt communautaire. De ce fait, le projet n'aura pas d'incidence sur un habitat ou une espèce inscrite au formulaire standard du site Natura 2000 de référence.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est ni concerné directement par un zonage d'inventaire, ni par un zonage réglementaire. Toutefois, il est situé en zone d'aléa du PPRI de la commune de Saint-Nicolas. Une consultation de la DDT54 a été faite le 25/01/2019. Une note de calcul de l'état actuel et de l'état projeté leur sera rendu prochainement, en réponse à leurs attentes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'installe en zone très urbanisée ; la zone est actuellement recouverte d'une dalle en béton vouée à destruction. Aucun habitat naturel ou semi-naturel n'est présent sur la zone du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone d'aléa du PPR inondations de la Meurthe et de ses affluents. Il est situé en zone 2 de protection. La surélévation du Norma via un remblais est entre autre pour améliorer sa protection contre les inondations. Les remblais serviront à positionner le bâtiment à la cote de crue de référence + 5 cm soit 205.25 NGF. Soit 33 cm au-dessus du niveau actuel de la dalle mais uniquement sur l'emprise du bâtiment. Le parking lui sera sous la cote de référence afin de respecter le cahier des charges de NORMA (pente parking) et de permettre la liaison avec les accès existants (pour conformité PMR).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront en lien avec l'activité de commerce du Norma. Toutefois ces déplacements restent dans un secteur déjà bien urbanisé et générateur de nuisances. L'aménagement du projet ne va pas aggraver la situation actuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations temporaires seront potentiellement ressenties uniquement en phase de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment sera éclairé avec des LED Downlight et applique LED (la puissance reste à confirmer).</p> <p>Le parking sera éclairé par des projecteurs LED sur mats de 8 m, suivant l'étude d'éclairage, permettant de respecter les normes en vigueur (PMR) : la puissance reste également à confirmer.</p> <p>L'ensemble de l'éclairage sera apporté par des LED.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, tous les déchets seront triés et évacués vers des filières de traitement adaptées.</p> <p>En phase d'exploitation, il s'agit uniquement des déchets ménagers générés par l'activité du Norma, à savoir, emballages, déchets cartons, nourriture non commercialisable.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé dans un secteur très anthropique, qui ne présente aucun habitat naturel (le seul à proximité étant la Meurthe canalisée). Le site n'est donc pas favorable à l'accueil d'une biodiversité d'intérêt. Le projet n'aura aucun impact sur les habitats naturels, sur la faune et la flore. Dans ce sens, l'aménagement d'un commerce Norma ne viendra pas modifier la situation actuelle qui est déjà fortement dégradée ; il n'est donc pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAULXURES - LES - NANCY

le,

13/02/2019

Signature

SCI PRESTICIE

au capital de 600 000€

15 Allée de l'Épinolette - ZA Solère

54420 SAULXURES LES NANCY

TEL 03 83 73 88 26

RC 402 022 958 - APE 6820 B

Siret 402 022 958 00027

